

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 12 février 2020 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés :** M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

**Absents :** M. PEREZ - F. PEREZ

**7. Achat des parcelles DB 135, 136 et 137**

La commune de Marseillan est propriétaire des parcelles DB 135, DB 137, DB 136. Ces dernières n'ont pas d'intérêt patrimonial.

Les propriétaires suivants : Mme et M. Durukan, M. et Mme Lastella et M. et Mme Hibschele souhaitent acquérir les parcelles adjacentes à leur propriété pour un montant de 11,50 € le m<sup>2</sup>.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la vente des parcelles :

- DB 135, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> pour un montant de 517,50 € à M. et Mme Durukan résidant 27 rue des albizzias,
- DB 136, d'une superficie de 51 m<sup>2</sup> pour un montant de 586,50 € à M. et Mme Lastella résidant 25 rue des albizzias,
- DB 137, d'une superficie de 52 m<sup>2</sup> pour un montant de 598 € à M. et Mme Hibschele résidant 23 rue des albizzias.

tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Ouï l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020

ID : 034-213401508-20200212-DEL20\_02\_12\_07-DE

**SLOW**

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Accepte** la vente des parcelles :

- DB 135, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> pour un montant de 517,50 € à M. et Mme Durukan résidant 27 rue des albizzias,
  - DB 136, d'une superficie de 51 m<sup>2</sup> pour un montant de 586,50 € à M. et Mme Lastella résidant 25 rue des albizzias,
  - DB 137, d'une superficie de 52 m<sup>2</sup> pour un montant de 598 € à M. et Mme Hibschele résidant 23 rue des albizzias.
- tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**  
**Pour copie conforme,**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**Marc Rouvier**

  
